

Limite de zonage Espace boisé classé à conserver ou à créer Captages de "La Beltière" - Périmètre de protection éloignée ///// Zone humide —— Cours d'eau • Retrait des constructions de 75 m de l'axe de la RD 923, voie classée à grande circulation, en application de l'article L.111-1-4 du Code de l'

Site archéologique recensé par le service Régional de l'Archéologie

ZONES URBAINES

Ua Zone urbaine à vocation mixte recouvrant les noyaux anciens d'urbanisation

Ub Zone d'extension de l'urbanisation **Ub1** Sous-secteur de la zone UB, non raccordé à l'assainissement collectif

UI Zone destinée aux équipements

ZONES A URBANISER

1AU Zone d'urbanisation future, <u>ouverte</u> à l'urbanisation, à vocation dominante d'habitat

Zone d'urbanisation future, <u>ouverte</u> à l'urbanisation, à vocation d'activités industrielles, artisanales, d'entrepôts, commerciales, de bureaux et de services **2AU** Zone d'urbanisation future, <u>fermée</u> à l'urbanisation, à vocation dominante d'habitat

ZONES AGRICOLES

Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique,

biologique ou économique des terres agricoles Secteur correspondant à un espace tampon en frange du bourg pour éviter l'implantation

Ab de constructions et installations agricoles générant des nuisances incompatibles avec la proximité de zones d'habitat existante ou future **ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites,

des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur

caractère d'espaces naturels.

Correspondant au hameau de la Gicquelière situé au sein de la zone agricole pour lequel

quelques constructions supplémentaires peuvent être édifiées

Nk Correspondant aux deux sites existants d'exploitation du sous-sol (le Sable et les Bédoutières)

NI Réservé aux constructions et installations directement liées au plan d'eau communal

Nm Correspondant au terrain désigné pour l'accueil des gens du voyage

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune

FREIGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME Modification n°1

DOSSIER D'APPROBATION

− Pièce n°4.e −

PLAN DE ZONAGE NORD-EST

échelle 1/5 000e

		Prescription	Arrêt	Approbation
	Elaboration du PLU	XX.XX.XXXX	XX.XX.XXXX	15.10.2004
	Modification n°1	XX.XX.XXXX	XX.XX.XXXX	22.06.2021

